



➤ Le contenu de la formation

L'Animateur d'Équitation :

- **participe à l'animation des activités équestres** en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés ;
- **accueille les différents publics** et assure la promotion des activités et des animations de la structure ;
- **assure l'alimentation, l'abreuvement, l'entretien des litières, les soins courants** et le travail éventuel des équidés dont il a la charge ;
- **range et entretient** les installations, le matériel et les aires de travail et contribue à la propreté générale.

➤ Les débouchés

Les animateurs AE pourront être employés dans des structures équestres (association, centre équestre...) affiliées à la FFE en tant qu'animateur encadrant des cavaliers débutants.

➤ Les objectifs de la formation

La formation se déroule sur un volume horaire de 490 heures en organisme de formation et 294 heures minimum en situation professionnelle.

Elle s'organise autour de 3 blocs de compétences :

BC 1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre

BC 2 : Animer et encadrer les activités équestres en sécurité

BC 3 : Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien être

➤ La certification

Les composantes de la certification reposent sur 3 Blocs de Compétences (BC) :

- **BC 1** : Production et soutenance d'un rapport de stage (évaluation lors de l'examen) ;
 - **BC 2** : Épreuve « conduite de séance en sécurité » (évaluation lors de l'examen) ;
 - **BC 3** : Épreuve « entretien de la cavalerie et convoyage d'équidés » (évaluation lors de l'examen) et épreuve « démonstration technique : travail à pied, travail sur le plat et au choix CSO ou PTV » (évaluation lors de l'examen).
- Avec attestation de réussite au module A de la Capacité détenteur d'équidé sur le Campus FFE.

➤ Les conditions d'accès à la formation

- Être âgé au minimum de 18 ans révolus ;
- Être titulaire des galops 5 ou 6 de cavalier délivré par la Fédération Française d'Équitation ;
- Être titulaire d'une licence fédérale compétition division « Club » ;
- Disposer d'une attestation de formation de base aux premiers secours (PSC1, AFPS, SST...) ;
- Avoir un certificat médical de non contre-indication à l'enseignement et à la pratique des activités équestres datant de moins de trois mois à l'entrée en formation ;
- Disposer d'un financement pour la formation ou avoir signé un contrat d'apprentissage dans un centre équestre labélisé « École Française d'Équitation » ou « Centre de Tourisme Équestre ».

➤ L'entretien de validation de candidature

- Une épreuve écrite d'une heure maximum sur la théorie et votre expérience sur l'animation ;
- Un entretien oral de motivation professionnelle ;
- Un test technique à cheval dressage et saut d'obstacles niveau galop 5-6.

➤ La poursuite de parcours

Le titulaire de la certification professionnelle d'Animateur d'équitation peut intégrer un BPJEPS spécialité « Éducateur sportif » mention « Equitation » dispensé au CPA Lathus.

L'obtention de l'Animateur d'Équitation donne l'équivalence des tests d'entrée (TEP) du BPJEPS « Equitation ».

➤ Le coût

Devis établi en fonction des profils (nous consulter).

La formation est accessible en apprentissage, les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'employeur.

➤ Les chiffres clés

Lors des deux dernières promotions, 100 % des stagiaires présentés aux certifications ont obtenu leur diplôme. À l'issue de la formation, sur 15 stagiaires : 7 contrats d'apprentissage avec poursuite en BPJEPS Equitation / 1 CDI / 1 CDD long en animation équestre / 1 abandon pour blessure / 5 réorientations de secteur.

➤ Les dates clés

Entretiens de validation et tests d'entrée : 2 juillet 2026 ou 3 septembre 2026.

Formation : du 28 septembre 2026 au 10 septembre 2027.

Les + de la formation :

- Suivi personnalisé et accompagnement à la recherche de financement / structure d'alternance
- 2 sites de pratiques : Lathus & Montmorillon
- Découverte de pratique équestre : horse-ball, tir-à-l'arc, TREC...
- Hébergement possible à proximité
- Espace de restauration

Contact au CPA Lathus

Claudie GIRAULT

Secrétaire du Service Formation

05.49.91.87.14

formation@cpa-lathus.asso.fr



Référent Handicap

Olivier Picard

o.picard@cpa-lathus.asso.fr